

**MINISTERE DES FINANCES
CONSEIL PERMANENT DE LA COMPTABILITE AU CONGO
« C.P.C.C »**

**DISCOURS DU SECRETAIRE GENERAL DU
CPCC PRONONCE A L'OCCASION DE LA
CEREMONIE D'OUVERTURE DU SEMINAIRE
DES FORMATEURS SUR LE SYSTEME
COMPTABLE OHADA AU CERCLE ELAIES
DE KINSHASA**

Kinshasa, le 03 juillet 2013

- **Excellence Monsieur le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances,**
- **Excellence Monsieur le Vice-Ministre des Finances,**
- **Monsieur le Président de la Commission Nationale OHADA,**
- **Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux de l'Administration publique,**
- **Monsieur le Président de la F.E.C,**
- **Messieurs les Directeurs Généraux de la D.G.I, de la DGDA et de la DGRAD,**
- **Distingués invités, en vos grades, rangs et titres respectifs ;**
- **Mesdames et Messieurs les Séminaristes.**

Avant toutes choses, permettez-moi de m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous adresser à tous et à chacun, au nom du Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo, qui a été chargé d'animer ce séminaire, mes sincères remerciements pour avoir accepté de répondre à l'invitation qui vous a été lancée à l'occasion de la cérémonie officielle d'ouverture de la session de formation des formateurs sur le Système Comptable OHADA en République Démocratique du Congo.

C'est donc une immense joie pour nous de vous souhaiter la bienvenue au Cercle ELAIS de Kinshasa, qui nous servira, pendant 10 jours, de cadre de réflexion pour mieux nous approprier le référentiel comptable de l'OHADA, en vigueur dans les pays de l'espace OHADA depuis janvier 2001, et qui deviendra notre nouveau langage comptable à compter du 1^{er} janvier 2014.

Nos remerciements s'adressent particulièrement à Son Excellence Monsieur le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances qui, dès sa nomination à la tête du Ministère des Finances, a pris, sous la houlette de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, le dossier de l'OHADA à bras le corps et l'a inscrit comme une des actions prioritaires du programme d'action du Ministère des Finances.

En effet, bien avant le 13 juillet 2012 qui marque la date effective de l'adhésion de notre pays à l'OHADA, Son Excellence Monsieur le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances a eu à poser des nombreux actes concrets en faveur de l'OHADA dont nous pouvons énumérer les plus marquants :

- L'envoi à l'ERSUMA en session de formation des formateurs en Système Comptable OHADA des 10 experts du CPCC et du Ministère des Finances sur financement du Gouvernement de la République ;
- La mise en place au sein du Ministère des Fianaces d'un Comité de Pilotage chargé d'assurer la vulgarisation du Système Comptable OHADA ;

- L'institution d'une feuille de route décrivant les actions à mener sur toute l'étendue de la République dans le cadre de la vulgarisation du Système Comptable OHADA ;
- Le financement de toutes les actions reprises dans la feuille de route du Ministère des Finances.

La présente action de formation qui débute ce jour dans cette salle et qui est entièrement financée par le Trésor Public constitue, à ne point en douter, une preuve éloquente du dynamisme du Ministère des Finances de la RDC et de son principal animateur, de voir le droit OHADA en général et le Système Comptable OHADA en particulier, contribuer, d'une part, à l'éradication de l'insécurité juridique et judiciaire dans notre pays et d'autre part, à garantir la transparence financière dans les comptes des Entreprises et d'asseoir la bonne gouvernance dans la gestion économique du pays.

La présente session qui concourt au renforcement des capacités des professionnels de la comptabilité ainsi que de tous les prescripteurs concernés s'inscrit dans le cadre du processus d'adhésion effective de notre pays au Traité du 17 juin relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique. Le processus de vulgarisation à grande échelle qui commence par la présente session de formation, va se poursuivre par l'adaptation des programmes d'enseignement de la comptabilité dans les universités, instituts supérieurs et écoles commerciales du niveau secondaire.

L'objectif de ce séminaire est de former un corps d'élite des formateurs qui seront suffisamment outillés pour assurer la vulgarisation du système comptable OHADA sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo. Ceux-ci devront à leur tour, former leurs pairs en vue de s'approprier le système comptable OHADA qui sera d'application en RDC, à partir du 01 janvier 2014 pour les comptes personnels et du 01 janvier 2015 pour les comptes consolidés et combinés.

- **Excellence Monsieur le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances,**
- **Excellence Monsieur le Vice-Ministre des Finances,**
- **Distingués invités, en vos grades, rangs et titres respectifs ;**
- **Mesdames et Messieurs les Séminaristes.**

Depuis le 16 juillet 1976, notre pays s'était doté d'un Plan Comptable National qui régit la tenue des comptes en République Démocratique du Congo jusqu'à ce jour.

Dans sa conception, ce plan comptable répondait à la nécessité, pour le Gouvernement, de disposer des données chiffrées issues de la comptabilité des entreprises et établies avec la rigueur scientifique liée à l'application des normes comptables et qui devait répondre également aux besoins tant des entreprises, des statisticiens, des macro-économistes et d'autres planificateurs et utilisateurs des données comptables.

Au vu de l'évolution de la pratique et de la normalisation comptable au niveau international, principalement au sein de l'IASB, le système comptable congolais se devait de se moderniser pour s'adapter aux évolutions techniques et aux mutations économiques du monde moderne. C'est ce qui avait justifié sa refonte et sa relecture, en 2008, par une révision et son arrimage aux normes comptables internationales IAS/IFRS. Un séminaire international sur l'IFRS avait été organisé du 07 au 18 juillet 2008 à l'Hôtel Vénus de Kinshasa pour faire l'état des lieux du PCGC et lever l'option pour l'adoption du référentiel comptable international IAS/IFRS.

Comme vous le savez, c'est depuis le mois d'aout 2004 que le Gouvernement de transition de la République Démocratique du Congo avait affirmé sa réelle volonté d'adhérer à l'OHADA.

Face à cette option levée par le Gouvernement, le C.P.C.C, en sa qualité d'autorité comptable de la RDC, s'était buté à deux choix : celui d'attendre l'adhésion de notre pays à l'OHADA pour adopter, ipso facto, la Système Comptable de l'OHADA, ou plutôt celui d'assurer la convergence de son système comptable actuel vers les normes comptables internationales IAS/IFRS qui, à terme, sera le seul langage commun des comptable à l'échelle planétaire.

C'est dans ce contexte, qu'au début de l'année 2010, et en voulant partager la vocation africaine affichée par l'OHADA que **le Président de la République, son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE** avait clairement concrétisé sa volonté d'adhérer à l'OHADA par la promulgation de la loi n°10/002 du 11 février 2010 autorisant l'adhésion de la République Démocratique du Congo au Traité du 17 octobre 1993 relatif à l'harmonisation en Afrique du Droit des affaires. Cette volonté a été concrétisée par le Gouvernement de la République le 13 juillet 2012 en déposant ses instruments d'adhésion à DAKAR, au Sénégal, Etat dépositaire du Traité de l'OHADA.

Notre adhésion à l'OHADA a entraîné, ipso facto, l'adoption de l'Acte Uniforme n°7 de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités dans les Etats-parties de l'OHADA. Ce choix du système comptable OHADA procède donc de l'application obligatoire de tous les Actes Uniformes du Traité de l'OHADA en vigueur à ce jour et de la décision politique de notre pays d'adhérer à l'OHADA. La convergence vers les normes IFRS se fera en harmonie avec tous les autres pays de

l'espace OHADA lors de la révision et de la relecture de l'Acte Uniforme sur le Droit Comptable de l'OHADA qui interviendra d'ici 2016.

- **Excellence Monsieur le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances,**
- **Excellence Monsieur le Vice-Ministre des Finances,**
- **Distingués invités, en vos grades, rangs et titres respectifs ;**
- **Mesdames et Messieurs les Séminaristes.**

Les participants à ce séminaire proviennent des différentes structures à savoir la profession comptable, les Régies financières, l'OPEC, les professeurs de comptabilité des universités ainsi que les inspecteurs de l'enseignement secondaire de Kinshasa, du Bas-Congo, du Bandundu et l'Equateur. Ces participants qui seront dix jours à l'école de renforcement des capacités ont été retenus sur base des critères rigoureux d'expérience, de compétence éprouvée en matière de comptabilité et surtout de leur capacité de communication et de formateur.

En 10 jours, il nous est pratiquement impossible d'analyser et de creuser dans les détails, tous les aspects du système comptable OHADA. Cependant, les matières ont été soigneusement sélectionnées et préparées pour vous transmettre les fondements et les bases essentiels du référentiel comptable qui vous rendront immédiatement opérationnels à l'issue de cette formation. Nous comptons sur votre assiduité et votre disponibilité pour atteindre les objectifs assignés à ce séminaire étant donné que la République Démocratique du Congo voudrait vous compter parmi les sensibilisateurs et vulgarisateurs du système comptable OHADA dans vos provinces et structures respectifs.

La méthodologie d'échange qui sera d'usage tout au long de ce séminaire comprendra la projection des transparents spécialement préparés pour chaque exposé qui résumant l'essentiel du thème et des supports papiers appuyant l'exposé vous seront remis à la fin de chaque séance.

- **Excellence Monsieur le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances,**
- **Excellence Monsieur le Vice-Ministre des Finances,**
- **Distingués invités, tous protocoles respectés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Séminaristes.**

Nous ne pourrions terminer notre propos sans réitérer nos très vifs remerciements envers son Excellence Monsieur le Ministre Délégué, chargé des Finances tant pour son soutien à cette action de formation que pour le concours et l'assistance qu'il ne cesse d'apporter au CPCC en vue de la réussite du programme de vulgarisation du Droit Comptable OHADA sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo et dans tous les secteurs de la vie économique nationale.

Nous tenons à le rassurer que la CPCC ne ménagera aucun effort pour s'acquitter de cette mission dans les 3 (trois) Pools retenus pour cette formation à savoir, les Pools de Kinshasa, de Lubumbashi et de Kisangani.

Nos remerciements s'adressent également à tous nos éminents invités qui ont daigné nous consacrer leur matinée en dépit de leurs multiples occupations.

A tous les participants, nous souhaitons plein succès dans les travaux.

Nous vous remercions pour votre bienveillante attention.

Fait à Kinshasa, le 03 juillet 2013.

André FOKO TOMENA

**Secrétaire Général du CPCC
Réviseur Comptable.**